

### Déclaration économique

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je demande à mes collègues de bien vouloir se rasseoir et de conserver un peu de leur énergie, dans l'espoir qu'il leur en restera pour en faire autant après qu'avant.

Il y a moins de deux mois, ce gouvernement est arrivé au pouvoir avec un mandat national de changement. Nous l'avons fait parce que, le 4 septembre, le peuple canadien avait porté un jugement clair et confiant sur l'avenir de ce pays.

Les Canadiens ont voté pour le changement et pour un avenir meilleur parce qu'ils savaient que, comme nation, nous pouvions faire beaucoup plus pour réaliser cet avenir, pour créer une croissance nouvelle, de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités pour tous les Canadiens. Ils ont ainsi fourni l'occasion de prendre un nouveau départ, de faire renaître la confiance et d'établir un nouveau consensus national en vue de réaliser le potentiel du Canada.

[Français]

Les Canadiens ont voté non seulement pour un changement des politiques, mais aussi pour un changement du mode d'élaboration de ces politiques. Voilà notre mandat. Voilà notre défi.

[Traduction]

Le vote du 4 septembre est aussi un verdict sévère porté sur la période récente. Les Canadiens ont jugé une décennie sans précédent caractérisée par la hausse des déficits de l'État et la montée du chômage, par l'expansion et l'interventionnisme de l'administration publique et par une croissance économique chancelante et incertaine. Ils se sont rendu compte que les réalités économiques avaient changé et que leur pays n'avait pas évolué au rythme de ce changement. Ils ont constaté que leur gouvernement et leur économie s'étaient écartés dangereusement de la voie à suivre et de l'équilibre à conserver.

Peu de Canadiens affirmeront que la situation est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était au cours de l'année de notre centenaire, de cette grande année d'espoir et de réalisation. Et il en a encore moins pour penser que nous pouvons reculer l'horloge et revenir au «bon vieux temps». Il y a des réalités nouvelles, des défis nouveaux. Cependant, une chose fondamentale n'a pas changé: notre pays est toujours riche en ressources naturelles, en capacités technologiques et financières et, par dessus tout, en ressources humaines capables de concrétiser ses grandes promesses. L'heure est venue de revendiquer cet avenir pour tous les Canadiens.

Dans cette optique, nous avons fait l'inventaire de la situation au cours des deux derniers mois. Je tiens à remercier mes collègues pour leur aide, qui nous a permis de tracer la voie à suivre au cours de cette première étape stimulante de notre mandat. Je voudrais faire connaître ce soir aux Canadiens les résultats de cette période d'activité intense de manière que, tous ensemble, nous puissions planifier notre cheminement pour les quatre prochaines années.

Le gouvernement ne s'est pas abstenu de prendre des décisions pendant cette période. Nous n'avons pas tardé à agir dans toutes sortes de domaines où des mesures s'imposaient de toute urgence. Un certain nombre de décisions ont déjà été annoncées. Ce soir, je ferai connaître d'autres décisions importantes grâce auxquelles nous commencerons à tenir nos promesses.

Cependant, je veux surtout indiquer clairement les directions dans lesquelles notre gouvernement se propose de s'engager pour s'acquitter de son mandat de changement. Je veux aussi

amorcer le processus national de débat et de consultation qui est indispensable à la réalisation de nos objectifs. En conséquence, je déposerai ce soir un document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique». Ce document expose les fins que doit poursuivre notre nation. Il servira à localiser les consultations qui se tiendront avec toutes les composantes de la collectivité canadienne.

[Français]

Le programme en question tient compte des responsabilités économiques importantes des provinces. Notre but est de promouvoir la croissance économique de concert avec les provinces. La confrontation fera place au dialogue.

Les Canadiens savent que ce pays a laissé passer des possibilités de croissance et de création d'emplois. Ils savent que notre compétitivité s'est dégradée; les revenus ont à peine suivi l'inflation; la confiance dans l'avenir s'est effritée; et les Canadiens ont constaté que les efforts du gouvernement en vue de résoudre les problèmes avaient trop souvent aggravé la situation au lieu de l'améliorer.

• (1840)

[Traduction]

Pendant trop longtemps, le gouvernement du Canada a réagi aux problèmes sérieux de notre économie en s'attaquant aux symptômes et en négligeant les causes de ces problèmes. Pendant trop longtemps, le gouvernement a essayé de substituer les jugements des politiciens et des organismes réglementaires à ceux du marché, par le biais d'une réglementation excessive et d'un recours systématique à l'emprunt, pour se sortir de chaque problème nouveau qui se présentait. Pendant trop longtemps, nous avons souffert d'une discordance de plus en plus flagrante entre l'appel symbolique au secteur privé et la réalité d'un interventionnisme croissant de l'État.

Le gouvernement a trop souvent retardé le changement par son action en protégeant, aux dépens du contribuable, les entreprises qui avaient du mal à accroître leur productivité ou étaient incapables de saisir les possibilités nouvelles du marché. En étant captifs du passé, nous avons pris le risque d'obérer l'avenir.

En conséquence, l'entreprise—et tout spécialement la petite entreprise—s'est trouvée ligotée par une réglementation croissante qui a sapé les énergies créatrices nécessaires pour prendre des risques, accroître la productivité et créer des emplois durables et satisfaisants.

Notre objectif est de libérer les énergies créatrices des Canadiens afin qu'ils puissent bâtir un avenir meilleur, de donner aux jeunes l'occasion d'apporter une contribution productive à l'économie et d'offrir des possibilités nouvelles aux femmes en milieu de travail ainsi qu'aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi. Nous voulons remettre le Canada au travail.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** En fait, les personnes âgées et handicapées de notre pays ne pourront avoir un sentiment de sécurité économique tant qu'un aussi grand nombre de nos jeunes seront au chômage et que les perspectives de notre économie seront aussi incertaines.

*Déclaration économique*

Le renouveau économique ne viendra pas du jour au lendemain ni sans peine. Il s'obtiendra étape par étape. Ce gouvernement a résisté à la tentation de recourir à des «remèdes-miracles» politiquement populaires. Il n'existe pas de solutions faciles à des problèmes qui se sont développés sur une décennie. Le renouveau économique sera également impossible à obtenir sans la coopération des gouvernements, des entreprises, des travailleurs, des dirigeants syndicaux et des autres Canadiens. Étape par étape, nous devons faire tendre nos efforts combinés vers l'obtention d'un «gâteau» économique plus gros, au lieu de nous enliser dans des luttes de plus en plus négatives pour avoir une part d'un gâteau constant ou de plus en plus petit. Nous devons non seulement travailler dur, mais aussi travailler ensemble dans un effort vraiment national de reconstruction économique.

Ce gouvernement est prêt à montrer la voie de ce renouveau économique. Nous nous sommes fixé quatre défis:

premièrement, remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance;

deuxièmement, redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation;

troisièmement, promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles;

quatrièmement, réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement la société canadienne.

[Français]

Nous n'affaiblirons pas les programmes essentiels de soutien du revenu. En fait, nous chercherons, dans la mesure de nos moyens et grâce à l'amélioration de nos résultats économiques, à apporter une aide encore plus grande aux Canadiens qui en ont vraiment besoin.

[Traduction]

Nous avons exposé clairement dans le document décrivant notre programme la direction que, selon nous, le pays devrait prendre. Mais nous avons un autre choix. Nous aurions pu dès maintenant prendre davantage de décisions et adopter plus de mesures, mais procéder de la sorte sans tenir des consultations complètes nuirait non seulement à l'esprit de notre entreprise, mais à son efficacité même. Nous voulons poursuivre le débat sur les moyens d'atteindre ces objectifs avec les autres gouvernements, les travailleurs, les entreprises et les autres composantes de la collectivité canadienne. Nous voulons obtenir leur avis et leur coopération.

Ces consultations joueront un rôle crucial dans la détermination des mesures précises que nous prendrons et dans le calendrier de mise en œuvre de ces mesures. Je tiens cependant à déclarer que, aussi difficiles que soient les décisions à prendre, nous sommes bien résolus à agir. Je me propose de revenir au printemps devant cette Chambre avec mon premier budget afin d'exposer la prochaine phase de notre programme de renouveau économique.

Permettez-moi de décrire maintenant, monsieur le Président, la situation économique et financière dans laquelle nous nous trouvons.

Le passif économique qui nous a été légué se caractérise par un chômage élevé, des investissements insuffisants, une confiance amoindrie et des difficultés individuelles. Entre le milieu de 1981 et la fin 1982, nous avons souffert de la pire récession enregistrée depuis la Deuxième Guerre mondiale. La reprise amorcée en 1983 a été modeste par rapport aux autres reprises de l'après-guerre, et nettement moins vigoureuse qu'aux États-Unis. Après deux ans de reprise ou presque, la confiance des entreprises et des consommateurs reste vacillante. Les ménages, rendus prudents par des perspectives d'emploi incertaines et une faible croissance du revenu réel, continuent d'épargner à un taux élevé. Les entreprises, face à une capacité excédentaire, à des taux d'intérêt élevés et à des perspectives incertaines, hésitent à investir et à embaucher. L'investissement est inférieur de plus de 20 p. 100 au niveau qu'il avait avant la récession, tandis que l'emploi est à peine revenu aux chiffres antérieurs à la récession.

Nous avons devant les yeux non seulement un constat d'échec économique, mais aussi la tragédie de nombreuses personnes. Je veux parler des difficultés économiques bien réelles que connaissent des milliers de familles, du traumatisme social et émotionnel causé par la perte d'un emploi, et de la destruction de l'espoir et du respect de soi chez tous ces jeunes qui ne peuvent apporter une contribution positive à la société après de nombreuses années d'études. Voilà le prix inacceptable de l'incapacité d'assurer une croissance suffisante de l'emploi.

La situation de déficit et d'endettement dont nous avons hérité est non moins sérieuse ou préoccupante que le passif économique qui nous a été légué.

Au cours de chacune des dix dernières années, les dépenses du gouvernement fédéral ont dépassé ses recettes. Ces déficits persistants ont entraîné une énorme augmentation de la dette et des intérêts à payer sur cette dernière. De plus, si nous ne commençons pas dès maintenant à remettre de l'ordre dans nos finances, la dette continuera de s'accumuler rapidement. Nous sommes sur une pente extrêmement dangereuse.

Pour souligner la gravité de la situation, permettez-moi de broser un rapide tableau de nos perspectives économiques et financières. Ces dernières reposent sur l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance aux États-Unis en 1985, d'une baisse appréciable des taux d'intérêt américains après 1985 et d'une expansion relativement vigoureuse de l'économie mondiale de 1986 à la fin de la décennie.

Moyennant ces hypothèses, la croissance de l'économie canadienne tombera probablement d'environ 4.2 p. 100 en 1984 à 2.4 p. 100 approximativement en 1985. Pendant la deuxième moitié de la décennie, l'expansion s'intensifiera pour atteindre environ 3.4 p. 100 en moyenne par année. L'inflation devrait demeurer à 4 p. 100 ou moins jusqu'à la fin de la décennie, mais le chômage devrait rester intolérablement élevé—s'établissant à 11 p. 100 jusqu'à la fin de 1985 pour ne diminuer ensuite que graduellement aux environs de 7 p. 100 d'ici 1990.

Étant donné ces projections et en l'absence de changement de politiques, le déficit s'élèverait à \$34.5 milliards pour l'exercice courant, soit près de \$5 milliards de plus que ne l'avait

### Déclaration économique

projeté le gouvernement précédent en février dernier. Mais il y a pire encore. Les projections actuelles montrent que le déficit augmenterait l'an prochain pour dépasser \$37 milliards et resterait entre \$34 et \$38 milliards au cours de chacune des années restantes de la décennie. Cela contraste fortement avec les projections antérieures, qui présentaient un déficit en diminution pendant cette période.

• (1850)

Le déficit de l'an prochain, soit \$37.1 milliards, dépasserait de \$9 milliards le niveau projeté en février dernier. La hausse aurait été encore plus marquée, si le gouvernement précédent n'avait pas prévu de diminuer le soutien fourni à la création directe d'emplois et à la formation, pour le ramener de \$2.2 milliards cette année à \$1.2 milliard seulement l'an prochain. La hausse du déficit, cette année et l'an prochain, et le fait qu'il ne diminuera pas au cours de la présente décennie, même avec une croissance constante, constituent des motifs graves de préoccupation.

Voilà la situation dont nous avons hérité. Non seulement elle est sérieuse à l'heure actuelle mais, si nous n'agissons pas, elle sera encore plus grave d'ici 1990.

Au cours de l'année du centenaire, la dette fédérale nette s'élevait à \$18 milliards; à la fin du présent exercice, elle sera de \$190 milliards, soit près de dix fois plus; d'ici 1990, elle pourrait approcher \$410 milliards si rien ne change. Voici ce que ces chiffres globaux représentent pour chacun d'entre nous. En 1967, cette dette représentait \$4,000 par famille; cette année, elle représente \$24,000; en 1990, si nous ne faisons rien, elle pourrait équivaloir à une dette de \$54,000 pour chaque famille canadienne.

Je sais que des économistes trouveraient l'analogie imparfaite, mais je veux décrire le problème de la manière la plus simple. Nombre d'entre nous ont contracté des dettes importantes à un moment donné, sous la forme d'une hypothèque ou d'un prêt personnel. Cependant, nous l'avons fait parce que nous pensions que nos revenus futurs augmenteraient plus vite que le coût de cette dette. Si notre endettement et nos paiements d'intérêt continuent, année après année, à augmenter plus vite que notre revenu, nous savons que nous avons un problème. Si nous en arrivons au point où nous devons commencer à emprunter juste pour payer l'intérêt de notre dette, nous savons que le problème est sérieux. Voilà pourtant la situation dans laquelle se trouve le gouvernement du Canada aujourd'hui. Cette année, près de 50 p. 100 des emprunts de l'État sont nécessaires uniquement pour payer les frais d'intérêt et, si nous n'agissons pas, cette proportion passera à plus de 76 p. 100 d'ici 1990. Nous estimons qu'il faut agir maintenant pour éviter une crise plus tard.

[Français]

Il n'existe pas de solution facile à ce problème. Nous ne pouvons l'éviter par la croissance. L'an prochain, nous aurons derrière nous la troisième année de reprise de l'économie et pourtant, au cours de chacune de ces années, le déficit aura augmenté—passant de \$25 milliards en 1982-83 à \$31.8 milliards l'an dernier, à \$34.5 milliards cette année et à \$37.1 milliards selon les projections l'an prochain.

[Traduction]

Et encore, les projections de l'économie et du déficit que je viens d'exposer, pour négatives qu'elles soient, reposent sur l'hypothèse que les taux d'intérêt redescendront à des niveaux plus normaux pendant la deuxième moitié des années 80. Cette hypothèse tient au fait que nous nous attendons à ce que l'administration qui reviendra au pouvoir aux États-Unis et le nouveau Congrès prennent des mesures pour réduire le déficit budgétaire des États-Unis, ce qui permettra une détente des taux d'intérêt.

Rien ne garantit—et je suis le premier à le reconnaître—que les choses évolueront de cette manière. Si les taux d'intérêt ne baissent pas, notre situation économique et financière serait encore pire. La croissance serait moins rapide et le taux de chômage pourrait demeurer supérieur à 10 pour cent pendant toute la décennie. Le déficit fédéral continuerait d'augmenter et pourrait atteindre \$50 milliards par an au début des années 90.

Permettez-moi enfin de bien préciser que les projections du déficit que je présente ce soir sont calculées de la même façon que celles du gouvernement précédent, à une exception près. Depuis plusieurs années, le Vérificateur général soutient à juste titre que les conventions comptables du gouvernement précédent ne permettaient pas de présenter fidèlement à cette Chambre ni aux Canadiens la situation financière de l'État. J'annonce ce soir que, pour donner une image fidèle des finances du pays, le gouvernement est disposé à mettre en œuvre la plupart des recommandations du Vérificateur général.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Ces changements entraîneront, pour cette année et les exercices suivants, une augmentation du déficit projeté de l'ordre de \$500 à \$800 millions par an. Le Programme donne plus de détails à ce sujet.

[Français]

Les projections de croissance économique, d'emploi et de déficit que je viens de présenter sont inacceptables. Nous pouvons faire mieux, mais uniquement si nous adoptons une attitude réaliste face à ce défi de taille. Cela signifie que nous devons attaquer de front le problème de déficit et d'endettement que je viens de décrire. Le fait est que l'amoncellement de la dette fédérale est devenu un obstacle important à la croissance et à la création d'emplois dans le secteur privé.

[Traduction]

Une augmentation constante du rapport entre la dette et le revenu menace la croissance de trois façons. D'abord, elle pousse les taux d'intérêt à la hausse en alimentant les attentes inflationnistes futures et la concurrence pour l'épargne privée. Ensuite, elle restreint la capacité du gouvernement de répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires. Enfin, elle symbolise une situation de mauvaise gestion économique qui mine la confiance et compromet les investissements privés créateurs d'emplois dont le Canada a tant besoin.

Pour promouvoir la croissance et l'emploi, il faut que les taux d'intérêt soient aussi faibles que possible. Il faut rétablir la confiance. C'est pourquoi nous devons agir pour limiter le déficit. Nous devons assurer aux épargnants et aux investisseurs, au Canada et à l'étranger, que les progrès impressionnants que nous avons réalisés sur le plan de l'inflation seront maintenus et poursuivis et que le gouvernement fédéral

*Déclaration économique*

n'imposera pas de demandes excessives aux marchés de capitaux canadiens. Seule une politique fiscale et monétaire témoignant du sens des responsabilités peut donner de telles assurances. La politique monétaire doit continuer de résister fermement aux tensions inflationnistes. La politique fiscale doit alléger le fardeau imposé à la politique monétaire et contribuer directement au rétablissement de la confiance et à l'abaissement des taux d'intérêt.

Le gouvernement est déterminé à agir sans tarder. Je suis persuadé que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance et que la confiance est la clé de la croissance et de la création d'emplois; aussi la reprise en main du déficit doit-elle être notre priorité pour cette année et chacune des années de notre mandat. L'objectif de la réduction du déficit et celui de la création d'emplois ne peuvent être séparés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Pour nous, la question n'est pas de savoir s'il faut agir, ni quand, mais comment agir au mieux.

Nous estimons qu'il y a des domaines où le gouvernement devrait agir davantage dans ce pays afin de promouvoir la croissance, l'emploi et la justice sociale. Nous avons exposé plus tôt cette année un certain nombre d'initiatives de politique, et j'annoncerai ce soir des mesures dans certains de ces domaines. Cependant, comme le Premier ministre (M. Mulroney) l'a déclaré cet été, nous sommes résolus à mettre en œuvre ces politiques dans un cadre global de responsabilité financière pendant toute la durée de notre mandat. Cela signifie que, pour en faire davantage dans certains domaines, nous devons en faire moins dans d'autres.

[Français]

Notre but immédiat est de réduire le déficit en comprimant les dépenses, plutôt qu'en procédant à d'importantes augmentations d'impôt. Nous avons entrepris un examen rigoureux de nos propres activités et des programmes de l'administration. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a ordonné une évaluation des réductions de dépenses et des mesures d'autofinancement qui peuvent être mises en œuvre immédiatement, pour commencer à réduire le déficit et nous donner les moyens de prendre des initiatives nouvelles. Il a bénéficié de l'appui sans réserve de tous les ministres.

• (1900)

[Traduction]

Je suis en mesure d'annoncer que, par suite de ce réexamen, des mesures de réduction des dépenses et d'autofinancement représentant plus de \$4.2 milliards seront mises en œuvre en 1985-1986.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** C'est le premier exercice complet de notre mandat et la première occasion que nous ayons pour réduire de façon sensible les dépenses du gouvernement fédéral. Ces mesures auront un effet permanent. Je déposerai plus tard ce soir, au nom de mon collègue le président du Conseil du Trésor, tous les renseignements voulus sur ces mesures.

Pour élaborer ces mesures, nous avons fait tout notre possible pour porter un regard critique sur nos propres activités. Environ \$700 millions, sur les réductions totales de dépenses

que j'annonce ce soir, proviennent d'une compression des frais généraux et de mesures de restrictions générales.

Au moment où l'on demande aux Canadiens d'accepter des réductions de programmes et de services publics, il convient que le Cabinet et le Parlement y mettent du leur.

Le traitement ministériel du Premier ministre et des membres du Cabinet sera réduit de 15 pour cent et de 10 pour cent respectivement pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

Le Parlement devra diminuer ses dépenses. Le gouvernement demandera aux autorités compétentes des Chambres du Parlement d'examiner les dépenses de ce dernier avec autant de rigueur que nous l'avons fait dans le cas des dépenses du gouvernement, notamment en cherchant à ce que le restaurant parlementaire fasse davantage ses frais.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Faites payer les journalistes.

**M. Broadbent:** Que la presse paye son écot.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Merci de vos conseils. Si vous voulez participer, surtout n'hésitez pas.

Le gouvernement proposera d'établir un comité parlementaire pour étudier deux sujets de préoccupation. Le régime actuel de pension des membres du Parlement doit être réexaminé. Il est plus généreux que la plupart des régimes du secteur privé. Il se peut que certaines différences soient justifiées du fait que les parlementaires sont obligés d'abandonner temporairement leur carrière normale, mais un examen approfondi de toutes les caractéristiques du régime actuel s'impose.

Un deuxième sujet que le comité sera chargé d'étudier est la question des sources multiples de rémunération des personnes qui prennent leur retraite avec une pension fédérale avant d'être réengagées dans le secteur public fédéral. Ce groupe comprend les membres du Parlement, les juges, les fonctionnaires, les membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada et les employés des sociétés d'État. La situation actuelle est extrêmement complexe et pose des questions d'équité qu'il convient d'examiner.

[Français]

Lors de notre examen général des dépenses, nous avons cherché des mesures qui soient conformes aux objectifs suivants: promouvoir la croissance et l'emploi; traiter toutes les régions du pays de manière équitable; veiller à ce que les personnes dans le besoin ne soient pas indûment touchées; respecter les ententes déjà conclues avec les provinces et d'autres parties; et tenir nos engagements.

[Traduction]

Je tiens à souligner que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions dans le court délai dont nous disposons. Nous ne croyons pas que la tâche soit terminée. D'autres mesures seront nécessaires. Un comité placé sous la direction du vice-premier ministre (M. Nielsen) poursuit son examen des programmes et des règlements fédéraux dans le but de regrouper, de simplifier, de mieux intégrer et d'améliorer les services au public. Il présentera bientôt son rapport avec des recommandations.

Au cours des prochains mois, nous devons examiner tous les programmes fédéraux afin de rationaliser ceux que l'on peut

### *Déclaration économique*

rendre plus efficaces dans la réalisation des objectifs économiques, sociaux et de sécurité nationale, et d'éliminer ceux qui ne répondent plus à un besoin public vital.

J'ai décrit dans le Programme le processus que nous devons suivre maintenant pour accroître notre marge de manœuvre financière. Nous examinerons un certain nombre de grands programmes, notamment nos programmes de développement économique et d'aide à l'étranger, l'assurance-chômage, le logement et les paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Ces programmes ne peuvent être modifiés sans des consultations publiques approfondies. En ce qui a trait à nos responsabilités en matière d'aide, je tiens à confirmer que nous restons déterminés à progresser régulièrement vers notre objectif, qui est de consacrer 0.7 p. 100 du Produit national brut à l'aide publique au développement.

Permettez-moi de souligner que notre programme d'action future est clair et à la vue de tous. Nous consulterons les Canadiens à fond de manière à ce que les changements auxquels nous procéderons soient justes, aident notre économie à croître plus vite et à créer des emplois, et respectent le devoir sacré d'aider les Canadiens qui ont besoin de notre assistance.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Nous croyons en une approche planifiée de la réduction des dépenses qui donne à ceux qui sont touchés suffisamment de temps pour s'adapter. L'état de l'économie sera également un facteur important pour déterminer notre rythme d'action.

Cependant, nous devons agir. Notre but est de réduire le niveau projeté des dépenses annuelles de \$10 à \$15 milliards d'ici 1990, y compris les mesures que j'annonce ce soir.

**[Français]**

En rééquilibrant nos finances, nous éliminerons un obstacle important à la progression des revenus et de l'emploi. Il y a cependant d'autres obstacles que l'État a placés sur la voie de l'innovation et de la croissance; eux aussi doivent être éliminés. C'est là le deuxième grand volet de notre programme: nous devons veiller à ce que l'État lui-même—par ses programmes d'imposition, de dépenses et de réglementation—n'entrave pas le changement et l'adaptation qui sont nécessaires pour améliorer notre productivité et notre compétitivité.

**[Traduction]**

Nombre d'industries au Canada sont surréglementées. D'autres sont surprotégées, non seulement contre les importations mais aussi contre la concurrence intérieure. Certains programmes visant à soutenir l'investissement ont pour résultat pervers de fausser les décisions d'investissement et de mener à l'établissement d'entreprises qui ne sont viables qu'avec le soutien continu des contribuables. D'autres politiques et programmes ont donné une fausse impression à l'étranger—l'impression que le Canada s'était replié sur lui-même et n'était plus ouvert à l'investissement étranger, en particulier dans le secteur de l'énergie. Enfin, nombre de programmes se perpétuent bien longtemps après qu'ils ont perdu leur utilité et ne représentent qu'un boulet pour le Trésor public. Ce sont là des obstacles à la croissance, des problèmes structurels qui exigent notre attention immédiate.

A mesure que l'État réduira ses propres activités, il faudra prendre des mesures complémentaires qui permettront au secteur privé de se développer afin d'assurer une croissance durable et des emplois productifs. Pour y parvenir, nous devons

encourager l'entreprise dans ce pays. Nous devons réduire le fardeau de la réglementation, non comme une fin en soi, mais dans le but de libérer les énergies créatrices des individus et des sociétés afin d'expérimenter, d'innover et de produire des biens et services meilleurs à plus bas prix.

En conséquence, le troisième grand objectif est d'établir un cadre de politiques stables offrant des encouragements appropriés à l'investissement et à la croissance. Nous n'avons pas besoin d'un «grand plan» par lequel l'État décréterait quelles industries doivent prospérer et lesquelles doivent périlcliter. Nous avons besoin de règles qui soient claires et sûres.

Nous devons mettre en place un cadre fournissant les encouragements voulus à de nouveaux investissements productifs et à de nouveaux emplois. Nous devons instaurer un climat de confiance au sein duquel les sociétés pourront faire de la recherche et du développement et innover. Nous devons encourager l'entreprise canadienne à rechercher de nouveaux débouchés à l'étranger. Nous devons aussi améliorer les possibilités de formation et de perfectionnement offertes à tous les Canadiens.

● (1910)

Enfin, nous devons veiller à ce que la croissance bénéficie à tous les Canadiens et à ce que le fardeau du changement ne retombe pas sur ceux qui sont les moins en mesure de le supporter. A cette fin, nous devons nous assurer que l'aide sociale bénéficie à ceux qui en ont réellement besoin. Nous devons également nous assurer que notre régime de soutien social encourage l'autonomie au lieu de créer une situation de dépendance vis-à-vis de l'État. Nous devons examiner nos systèmes de prestations pour les enfants, de sécurité de la vieillesse et d'assurance-chômage pour déterminer les façons possibles de les améliorer.

Les moyens que nous envisageons de prendre pour nous attaquer à ces quatre défis sont exposés en termes généraux dans le Programme. C'est un document important qui reflète d'importants changements dans le rôle du gouvernement. Des documents d'étude plus détaillés consacrés à un grand nombre de ces questions seront publiés au cours des prochains mois par les ministres responsables de ces domaines. Ces ministres examineront les axes de changement avec leurs homologues provinciaux et les autres Canadiens directement touchés.

Certains Canadiens pourraient reculer devant l'ampleur et la nature fondamentale de cette entreprise. Je tiens à assurer que le gouvernement est déterminé à ne pas faire preuve de précipitation ni d'insensibilité dans ces domaines. Cependant, je tiens aussi à souligner avec encore plus de force qu'il est urgent pour la nation de faire face aux problèmes économiques du Canada. Nous devons être prêts à discuter. Mais nous devons ensuite agir pour le bien de tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Il y a des questions qui ne peuvent attendre de plus amples consultations. Le régime actuel de l'investissement étranger en est une. Mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), annoncera sous peu des changements de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. De même, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources proposera des modifications

*Déclaration économique*

importantes des dispositions du Programme énergétique national qui portent sur la participation de la Couronne ou la «rétrocession». Le message clair que nous voulons transmettre est que le Canada veut devenir un meilleur endroit pour les investisseurs étrangers. Cela donnera aussi à nos propres investisseurs plus de confiance dans le climat des affaires au Canada.

D'autres questions importantes doivent également être réglées. En premier lieu, nous devons statuer sur un certain nombre de questions fiscales générales dont la Chambre avait été saisie, il y a quelques mois, de manière que les contribuables sachent à quoi s'en tenir. En second lieu, nous devons agir sans plus tarder sur plusieurs questions touchant l'énergie et le secteur des ressources. En troisième lieu, nous devons fixer le taux des primes d'assurance-chômage pour 1985. En quatrième lieu, nous devons commencer à agir dans le domaine de la justice sociale. Enfin, nous devons nous attaquer à la question de la croissance de l'emploi.

Je voudrais d'abord évoquer les dispositions fiscales en suspens. Le gouvernement précédent avait laissé beaucoup de choses en chantier, certaines remontant jusqu'à 1982. Ces dispositions législatives ne vont pas toujours assez loin pour répondre à nos préoccupations. Cependant, il faut absolument clarifier la situation des propositions fiscales, dont plusieurs toucheront les déclarations d'impôt de la présente année.

En conséquence, j'annonce ce soir que l'avant-projet de loi de l'impôt sur le revenu publié en août sur la base des propositions du budget de février 1984 sera redéposé immédiatement avec quelques modifications de détail. Nous souscrivons aux mesures de simplification du régime fiscal de la petite entreprise que contient cet avant-projet de législation, et je me propose de les renforcer dans les budgets futurs.

Le groupe de travail progressiste-conservateur sur Revenu Canada avait fait une recommandation importante, à savoir que le contribuable devait être considéré comme innocent jusqu'à la preuve de sa culpabilité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** A cet égard, je me propose de présenter dès que possible des mesures législatives qui permettront au contribuable de différer le paiement des impôts en litige lorsqu'ils font l'objet d'une opposition ou d'un appel en bonne et due forme du contribuable.

J'ai déjà annoncé que le gouvernement procédait à la hausse d'un point des taux de la taxe fédérale de vente entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1984. Je présenterai des mesures législatives confirmant cette décision ainsi que d'autres mesures concernant la taxe de vente et la taxe d'accise qui étaient prévues dans les budgets d'avril 1983 et de février 1984. Les changements que le budget de février proposait d'apporter au domaine des appels et de l'administration des taxes de vente et d'accise seront abordés plus tard, après de plus amples consultations.

Je procède également à la mise en œuvre des mesures douanières et tarifaires proposées dans le budget de février. Ces mesures comprennent des changements de la Loi sur les douanes afin de mettre en œuvre le nouveau Code d'évaluation douanière et des hausses tarifaires connexes sur un nombre restreint d'articles, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, quelque peu modifiés à la suite de négociations internationales.

Un certain nombre de propositions présentées par le gouvernement précédent sous forme de documents d'étude sont elles aussi en suspens. Les propositions fiscales relatives aux pensions et aux REER ont suscité des critiques constructives ainsi que des appuis. Des modifications qui répondraient aux préoccupations exprimées tout en poursuivant les objectifs des propositions antérieures sont étudiées activement. Nous consulterons également les provinces sur les moyens d'améliorer le système public de pensions et les normes applicables aux pensions privées.

Les propositions d'intéressement ou de participation aux bénéfices ont elles aussi suscité beaucoup d'observations. Le gouvernement, qui est très attaché au principe de la participation aux bénéfices, mènera de plus amples consultations auprès des entreprises et des travailleurs afin de déterminer les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Je traiterai de ces questions et d'autres points en suspens, tels que le transfert des déductions et des crédits d'impôt, dans mon budget du printemps.

Notre secteur des ressources a été lent à se redresser et le marché des produits de base reste déprimé. Les entreprises ont pris des mesures pour réduire leurs frais et demeurer compétitives sur un marché mondial impitoyable. Le gouvernement peut les aider. Les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers pourront demander une ristourne de taxe sur l'essence égale à 3 cents le litre sur les carburants utilisés hors des routes, soit un montant à peu près égal à la taxe fédérale de vente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Cette ristourne s'appliquera à l'essence et au carburant diesel achetés entre le 1<sup>er</sup> décembre 1984 et le début de 1987. Cette mesure devrait coûter \$160 millions en 1985-1986.

[Français]

Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets que la cessation des activités d'une industrie principale a sur les travailleurs dans les localités isolées ou éloignées. De telles fermetures d'entreprises et la nécessité pour les personnes touchées de s'adapter font partie de la vie économique. On ne peut y résister aveuglément. La façon dont ces situations sont gérées par tous les intéressés—entreprises, travailleurs et pouvoirs publics—est une question capitale dont traite le Programme. Les conséquences des fermetures d'entreprises sont particulièrement sérieuses pour les travailleurs des localités où les emplois de rechange sont limités ou tout simplement inexistantes. Nous nous proposons d'offrir un allègement fiscal à l'égard des prestations de cessation d'emploi dans ces cas et nous consulterons les intéressés avant de déterminer la forme précise que doit revêtir cette aide.

[Traduction]

J'ai également mis en vigueur les décrets de remise d'impôt applicables à certains avantages sociaux dans le Nord. La remise s'appliquera jusqu'à la fin de 1985, ce qui me donnera le temps d'examiner la situation et de consulter les intéressés en vue d'établir dans la loi un régime plus permanent.

J'annonce également ce soir que le gouvernement chargera bientôt un comité parlementaire d'étudier un certain nombre de questions touchant la fiscalité de l'agriculture. Ces questions comprennent le régime fiscal des agriculteurs à temps partiel, les agro-obligations et la fiscalité des gains en capital

### *Déclaration économique*

sur les terres agricoles. Le gouvernement publiera un document de fonds sur ces questions et demandera au comité parlementaire de faire rapport dans les meilleurs délais. Si des changements devaient être apportés au régime fiscal des pertes agricoles dans le prochain budget, les agriculteurs auront la possibilité d'appliquer le régime fiscal de 1985 à l'année 1984.

● (1920)

Passons maintenant au secteur de l'énergie. Nous devons nous pencher sur l'établissement des prix du pétrole. Le gouvernement estime que l'heure est venue de laisser le marché déterminer le prix du pétrole. Cela serait conforme à notre désir général, dont j'ai déjà fait état, de réduire l'intervention et la réglementation de l'État sur le marché. L'établissement des prix par le marché stimulerait l'industrie du pétrole et du gaz. Il entraînerait aussi des retombées bénéfiques pour l'industrie manufacturière d'autres provinces grâce à l'intensification de l'exploration et de la mise en valeur. Il faudrait évidemment mettre en place, pour le consommateur, des garde-fous pour parer aux augmentations exceptionnelles de prix. Nous procéderons donc, au cours des prochaines semaines, à de vastes consultations sur les moyens de déréglementer le prix du pétrole.

Cependant, nous devons régler immédiatement un problème financier laissé par le gouvernement précédent. L'entente Canada-Alberta de septembre 1981 prévoit que le prélèvement d'indemnisation pétrolière, une taxe payée par les raffineurs, doit être fixé à un niveau couvrant le coût total des subventions de prix versées au titre des importations de pétrole dans l'Est du Canada et du nouveau pétrole produit au Canada. Le gouvernement précédent n'avait pas entrepris de relever ce prélèvement plus tôt cette année, bien qu'une hausse fût manifestement nécessaire. Il en est résulté un déficit de presque \$1 milliard au compte d'indemnisation pétrolière—un déficit qui s'accroît actuellement de plus de \$140 millions par mois.

Cela est insoutenable. J'annonce par conséquent que le prélèvement d'indemnisation pétrolière augmentera, à compter du 10 novembre 1984, de \$17.50 le mètre cube. Il s'agit de la hausse maximale qui était possible sans porter les prix du pétrole à la raffinerie au-delà des prix mondiaux. Pourtant, cette hausse ne suffira pas à maintenir le déficit du compte à son niveau actuel, et encore moins à résorber le déficit accumulé. Le gouvernement essaiera de trouver des sources de recettes permettant de compenser ce déficit au cours des négociations à venir relativement à l'établissement des prix et à la fiscalité du secteur du pétrole.

Les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers admissibles à la ristourne de la taxe de vente sur l'essence que j'ai annoncée il y a un instant auront également droit à des ristournes à peu près égales à la hausse du prélèvement d'indemnisation pétrolière—soit de 1.8 cent le litre au total. De plus, l'industrie pétrochimique ne sera pas frappée par cette hausse du prélèvement. Le coût total de ces ristournes est évalué à \$95 millions. Je dois cependant souligner que l'allégement consenti à l'égard du prélèvement d'indemnisation pétrolière ne sera offert que jusqu'au moment où les prix du pétrole seront déréglementés et qu'il ne doit pas être considéré comme un mécanisme permanent. Il s'agit plutôt d'un «ballon d'oxygène» destiné à permettre l'adaptation nécessaire à des prix pétroliers établis par le marché.

Nous procédons aux changements de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières proposés par le gouvernement précédent, à deux modifications près. Je prolonge d'un an le taux réduit de la taxe qui s'applique aux usines intégrées de sables bitumineux et je double le seuil du crédit offert aux petits producteurs, qui passera ainsi de \$250,000 à \$500,000 au 1<sup>er</sup> janvier 1985. Cette mesure devrait revenir à \$64 millions en 1985-1986. Ces nouvelles mesures ne sont qu'un début; nous restons déterminés à revoir complètement le régime fiscal du secteur des hydrocarbures en général et la taxe sur les recettes pétrolières et gazières en particulier. Cependant, l'impératif immédiat est d'adopter les mesures législatives en suspens de façon que les déclarations d'impôt des contribuables pour les quelques dernières années puissent être traitées.

Le gouvernement fédéral est bien déterminé à ce que le régime fiscal qu'il établira pour le pétrole reflète l'importance des approvisionnements en énergie pour l'avenir du Canada et la contribution qu'apporteront à l'économie des investissements plus vigoureux de l'industrie. L'un des principaux défis consiste à accroître la production tirée des sables bitumineux. Nous désirons voir se développer les deux usines intégrées existantes. Nous voulons aussi déterminer si un plus grand nombre d'usines seraient construites dans l'éventualité où elles bénéficieraient d'encouragements tenant adéquatement compte des risques initiaux exceptionnellement élevés que ces usines présentent.

Le gouvernement fédéral est disposé à discuter avec les promoteurs éventuels et les gouvernements provinciaux du cadre incitatif que les pouvoirs publics devraient offrir pour susciter un regain d'intérêt pour la mise en valeur de cette ressource énorme et, notamment, de l'effet de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Nous sommes évidemment conscients que nombre des facteurs qui entrent en jeu dans la mise en valeur des sables bitumineux s'appliquent également aux projets dans les régions pionnières et dont le régime fiscal applicable aux Terres du Canada devra tenir compte.

Nous sommes préoccupés par le petit nombre de contribuables à revenu élevé qui ne payent guère ou pas du tout d'impôt sur le revenu par le jeu combiné des crédits d'impôt et des déductions fiscales. Nous envisageons l'instauration d'un impôt grâce auquel le taux effectif d'imposition des personnes à revenu élevé ne tomberait pas en deçà d'un minimum à déterminer. Dans ce domaine comme dans bien d'autres dossiers touchant la fiscalité, le défi consiste à rendre le système plus équitable sans trop réduire par ailleurs les encouragements à l'investissement. Nous devons également veiller à ne pas rendre le régime fiscal trop complexe pour les nombreux Canadiens qui ne seraient pas directement touchés, mais auraient à compléter une déclaration d'impôt plus compliquée.

Le gouvernement entreprendra un examen approfondi de la situation, en commençant par publier un document d'étude qui fournira des renseignements de base sur un impôt minimum.

Le processus budgétaire et divers aspects de la fiscalité directe feront l'objet d'un document d'étude qui paraîtra au début de l'an prochain. Ces deux domaines font l'objet de critiques croissantes de la part des fiscalistes ainsi que du grand public. Le système actuel d'élaboration, de mise en œuvre et d'administration de la législation de l'impôt sur le revenu est maintenant largement considéré comme inefficace et peu équitable.

Par exemple, l'usage implanté de longue date au Canada qui consiste à percevoir à titre provisoire les impôts et taxes avant que le Parlement n'ait adopté la législation pertinente devrait être réexaminé. Il est temps d'améliorer le processus par lequel le Parlement traduit les propositions budgétaires en lois fiscales, et de faire davantage participer le public à l'élaboration des propositions budgétaires. La consultation ouvrira la voie à des améliorations importantes dans ce domaine vital. J'espère être en mesure de régler ces questions dans mon budget du printemps.

D'après la Loi, le taux des primes d'assurance-chômage et le maximum des gains assurables doivent être rajustés chaque année. Le maximum des gains assurables sera porté de \$425 à \$460 par semaine, conformément à la formule établie dans la Loi. La situation actuelle du compte exige également un relèvement des taux de primes. Je m'inquiète toutefois des effets qu'une hausse importante peut avoir sur l'emploi et l'activité économique. En conséquence, j'annonce que le taux des primes pour 1985 sera maintenu le plus près possible du taux minimum requis par la Loi. Le taux augmentera de 2 p. 100 pour passer à \$2.35 par tranche de \$100 de gains assurables pour les employés et à \$3.29 pour les employeurs.

Pour rendre le programme plus efficace et moins coûteux, nous apporterons un certain nombre de changements administratifs à la détermination de l'admissibilité aux prestations. Ces changements font partie des réductions de dépenses que j'ai mentionnées précédemment.

Si l'on veut que ce programme réponde aux besoins d'adaptation des individus à un marché du travail en évolution rapide, à un coût raisonnable pour les travailleurs, les employeurs et l'État, il faudra probablement modifier la législation. Aussi le gouvernement a-t-il ordonné que le programme d'assurance-chômage fasse d'urgence l'objet d'un réexamen. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) publiera sous peu un document d'étude auquel fera suite un examen approprié au niveau du Parlement.

L'état de nos finances ne supportera pas le coût d'un grand nombre d'initiatives nouvelles. Il serait irresponsable de mettre en œuvre plusieurs des propositions que nous aimerions appliquer avant d'avoir réalisé de nouveaux progrès dans la remise en ordre des priorités et le raffermissement de notre assise économique. Il est cependant possible de commencer à accroître l'aide fournie aux Canadiens qui en ont besoin et à augmenter les ressources consacrées à la création de possibilités d'emploi et de formation. Le gouvernement étendra le programme d'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans.

● (1930)

**Des voix: Bravo!**

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Quelque 85,000 Canadiens à faible revenu, en majorité des femmes, bénéficieront de cette proposition à compter de l'automne de 1985. Il en coûtera environ \$200 millions au gouvernement en 1985-1986. Mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) donnera plus de détails à ce sujet.

J'annonce également des mesures qui amélioreront les pensions des anciens combattants afin que notre société qui leur doit tant leur assure un traitement plus équitable et plus généreux.

### *Déclaration économique*

**Des voix: Bravo!**

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Ces mesures coûteront \$22 millions en 1985-1986. Mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), fournira plus de détails à ce sujet.

L'expansion de l'emploi et la création de possibilités nouvelles sont au cœur de notre programme de renouveau économique national. Nous sommes résolus à fournir des emplois durables à tous les Canadiens qui veulent travailler. Aussi le gouvernement engagera-t-il \$1 milliard de plus en 1985-1986 principalement pour aider les Canadiens à acquérir des compétences et à trouver des emplois dans le secteur privé ou le secteur public.

[Français]

Notre but n'est pas d'accroître le nombre de programmes d'emploi temporaire comme nous en avons trop connu, mais d'offrir à ceux qui n'ont pas de travail une possibilité bien réelle d'apporter une contribution utile à la société. Cela nécessite une nouvelle façon d'envisager les choses et des méthodes nouvelles qui permettront une prestation plus efficace que par le passé des programmes d'emploi et de formation.

[Traduction]

Le coût total des nouvelles initiatives de dépenses et de fiscalité que j'ai annoncées ce soir s'élèvera à \$1.5 milliard en 1985-1986. De plus, le gouvernement avait annoncé antérieurement une affectation de \$200 millions au programme Canada au travail, pour la création directe d'emplois en 1985-1986. Les mesures de compression des dépenses et d'autofinancement dont j'ai fait état plus tôt feront plus que compenser le coût de ces initiatives. En fait, le déficit dont nous avons hérité pour 1985-1986 sera ramené de \$37.1 milliards à \$34.9 milliards et les besoins financiers qui nous ont été laissés seront diminués de manière encore plus marquée, de \$32 à \$29.2 milliards. Nous ne pouvons nous satisfaire de ce déficit; j'envisage donc de proposer d'autres mesures dans mon budget, après des consultations sur les propositions exposées dans le Programme.

[Français]

Les mesures que j'ai présentées indiquent la direction que nous devons prendre. Nous avons commencé à réduire le déficit. Nous l'avons fait tout en accroissant les ressources consacrées à notre priorité la plus importante, la création d'emplois, et tout en intensifiant notre aide aux Canadiens qui ont besoin d'assistance et qui la méritent.

[Traduction]

Je dépose les documents auxquels j'ai fait allusion antérieurement ainsi que des Avis de motions des voies et moyens reflétant les changements fiscaux et tarifaires que je viens de décrire et une mesure sur l'interprétation des conventions fiscales conclues par le Canada.

Les habitants de ce grand pays qui est le nôtre possèdent la force, l'énergie, la vitalité et la faculté d'adaptation. Notre imagination et notre esprit d'entreprise sont sans limite, et rien au monde ne s'oppose à ce que nous travaillions ensemble à l'édification de cet avenir que nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants.

Notre gouvernement est résolu à montrer la voie dans un processus national de renouveau économique. Le programme que nous proposons ce soir pose les jalons d'une entreprise stimulante et riche de promesses. C'est un nouveau départ

### Déclaration économique

pour le Canada. Il faut que les choses changent. Les vieilles façons de faire ne sont plus efficaces. Cependant, le changement doit reposer sur la compréhension, la discussion et, avant tout, sur la justice.

Voilà un élément vital de notre mandat: consulter et écouter avant d'agir. Parvenir à une meilleure compréhension mutuelle de nos problèmes et partir d'une base aussi large que possible pour chercher des solutions, voilà les clés de la réussite. Les objectifs sont clairs: les atteindre, voilà le défi!

J'aurai pour commencer une rencontre avec les ministres des finances et trésoriers provinciaux demain, et le processus se poursuivra—mais sans s'arrêter là—jusqu'à un Sommet économique national qui se tiendra au début de l'an prochain sous la présidence du Premier ministre.

[Français]

Il n'y aura pas de surprise. Notre programme est ouvert et à la vue de tous. Le rythme auquel nous le mettons en œuvre dépendra de l'appui et de la compréhension qu'il recueillera dans la collectivité canadienne.

[Traduction]

Maintenant que nous amorçons le débat sur ce programme, je demande aux Canadiens de ne pas perdre de vue l'objectif national derrière lequel nous sommes tous rassemblés. Nous venons de milieux divers et de régions variées et nous avons tous une expérience et des intérêts différents. Cependant, nous sommes unis par une volonté commune de voir un Canada fort et prospère. La réalisation de cet objectif améliorera le sort de chacun d'entre nous. Nous pouvons l'atteindre si nous y travaillons ensemble.

Rappelons-nous qu'une économie vigoureuse favorise une démocratie forte, une meilleure protection de nos valeurs fondamentales. Notre avenir dépend dans une mesure essentielle de la manière dont nous arriverons à développer et à renforcer notre économie et nos institutions démocratiques.

Nous devons croire en nous-mêmes et en notre pays. Nous devons cesser d'agir comme si nous étions impuissants face aux événements capricieux du monde extérieur. Renforçons notre volonté de régler les questions sur lesquelles nous avons prise et renforçons ainsi notre place dans le monde économique stimulant qui nous entoure.

Avec le soutien, la compréhension et la coopération de tous les Canadiens, nous pouvons refaire du Canada un pays fort. Nous pouvons projeter à nouveau dans le monde l'image d'un pays accueillant pour l'entreprise et nous pouvons bâtir un avenir dans lequel les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays pourront partager une prospérité de plus en plus grande.

Voilà l'objet de notre programme économique. Voilà le but de ce gouvernement.

Voilà le défi à relever par la nation.

● (1940)

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, je crois qu'il y a à la télévision une émission intitulée «That's incredible». On y parle généralement d'événements comme la triste affaire Hunsinger qui remonte à 1954. Or je pense que notre nouveau ministre des Finances (M. Wilson), ou encore le premier ministre (M. Mulroney), feraient d'excellents invités à cette émission.

Nous avons entendu ce soir, monsieur le Président, un exposé budgétaire télescopé en un débat sur l'Adresse; nous n'avons pas été consultés à ce sujet. A vrai dire, cela ne m'étonne guère. A la place du ministre des Finances, j'hésiterais beaucoup à faire de ce document fort remarquable et de ceux qui l'accompagnent l'objet d'un débat budgétaire. Quoi qu'il en soit, je prie le ministre des Finances de bien vouloir assister demain à la période des questions, malgré son engagement envers ses homologues provinciaux.

[Français]

Vous savez, monsieur le Président, j'avais l'intention ce soir de commencer tout en félicitant mon collègue, notre nouveau ministre. Et alors j'ai l'intention de le faire, mais non pas en raison de l'exposé qu'il nous a donné ce soir, mais simplement en raison de son courage d'avoir accepté ce poste difficile aujourd'hui, et alors je peux vous dire, je pense, de la part de mes collègues de ce côté de la Chambre, que nous avions tous de grandes attentes du ministre en question.

[Traduction]

Nous le tenons pour un député sérieux, digne de confiance et diligent. Il est des nôtres depuis déjà plusieurs années et je pense bien que nous admirons tous tant soit peu son application ainsi que l'attitude réfléchie et souvent dénuée de tout sectarisme qu'il a adoptée.

[Français]

Alors, malheureusement, maintenant il se trouve piégé, peut-être par les promesses du très honorable premier ministre au cours de la campagne électorale, promesses généreuses, promesses impossibles, et maintenant c'est lui qui est obligé d'accepter la responsabilité de ces promesses. Et plus tard au cours de mon discours, nous allons en discuter.

[Traduction]

Je tiens à signaler une dernière chose avant d'aborder le sujet de ce remarquable document. Le ministre des Finances a d'autres talents. Ainsi, je crois savoir qu'il joue au tennis. En fait, j'ai vu son coup droit. Ce soir cependant, nous avons vu son revers et je puis vous assurer qu'il manque d'élégance et fait mal.

J'ai l'impression que ce texte n'est pas vraiment l'œuvre du député qui a siégé de ce côté-ci de la Chambre de nombreuses années durant, et je pense que beaucoup de députés, beaucoup des députés conservateurs qui siègent de chaque côté de l'opposition, et d'autres en face qui n'ont pas l'air particulièrement réjouis par cet exposé particulier, sont de mon avis. Notre collègue s'est sans doute inspiré du «joyeux sabreur» de 1979, ou peut-être de son collègue le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui a eu la sagesse de sortir, du moins pour quelques minutes. Il lui est difficile de s'empêcher de rougir d'embarras.

**M. Prud'homme:** Regardez-le!

**M. Johnston:** C'est exact, il ne peut s'empêcher de rougir. Nous nous attendions tous à bien plus et, selon moi, les Canadiens sont amèrement déçus.

Après avoir lu le discours du trône et entendu l'exposé financier du ministre ce soir, je dois dire que le premier ministre a fait preuve de sagesse en ne défendant pas le discours du trône hier à la Chambre. J'ai lu cette nouvelle approche et même si je n'aime pas me répéter, je vais quand même le faire.